UGB Union Générale des Bateliers asbl

ÉDITION FRANÇAISE

LETTRE D'INFORMATION

Automne 2026

Actualités et règles pour la navigation intérieure belge

Chers membres,

L'Union Générale des Bateliers a été discrète ces derniers temps, mais nous reprenons le fil. Dans cette lettre d'information, nous résumons pour vous l'actualité des derniers mois : nouvelles règles, travaux sur les voies navigables et aides auxquelles vous avez peut-être droit.

DANS CETTE ÉDITION

1. Flexi-jobs à bord
2. Sécheresse et basses eaux
3. Chômages Haut-Escaut et Meuse
4. La loi sur la navigation intérieure : rappel
5. Aides au verdissement
6. Chiffres et brèves

Flexi-jobs : aussi possibles à bord

Saviez-vous que les flexi-jobs sont autorisés dans la navigation intérieure (commission paritaire 139) depuis le **1er juillet 2024** ? Depuis le 1er juillet 2026, les règles ont en outre été élargies.

Le flexi-jobber doit travailler au moins à 4/5 ailleurs ou être pensionné. Une solution pratique pour qui cherche temporairement du renfort à bord.

18.440 €
par an sans impôt pour un flexi-jobber

CP 139
flexi-jobs autorisés depuis le 1er juillet 2024

Comment ça marche

1 Qui ?
Une personne qui travaille au moins à 4/5 ailleurs (au trimestre T-3) ou qui est pensionnée.

2 Comment ?
Un contrat-cadre avec l'employeur et une déclaration flexi dans Dimona par prestation.

3 Combien ?
Jusqu'à 18.440 € par an sans impôt pour le flexi-jobber.

Sécheresse et basses eaux : le code orange reste d'application

L'été sec a durement touché la navigation intérieure. Sur le canal Albert et le canal Charleroi-Bruxelles, de nombreux bateaux n'ont pu charger qu'une partie de leur cargaison. En Flandre, le code orange est toujours en vigueur :

CODE ORANGE

Écluse d'Asper (Haut-Escaut)	tirant d'eau max. 2,50 m
Canal Gand-Ostende	tirant d'eau max. 2,40 m
Canal Albert – écluses centrales	fermées : Wijnegem, Hasselt, Genk, Diepenbeek

Suivez les avis à la batellerie sur **visuris.be** et, en Wallonie, sur le site du SPW.



Chômages : planifiez vos voyages

Haut-Escaut

De Vlaamse Waterweg rénove les écluses d'Asper, Audenarde et Kerkhove.

- **11–15 nov. 2026**
  Écluse d'Asper fermée pour inspection
- **août–sept. 2027**
  Gros travaux à l'écluse d'Asper
- **2028**
  Haut-Escaut interrompu ± 45 jours (dates à suivre)

Meuse – écluses d'Ampsin-Neuville (km 82,4)

Du 26 octobre au 31 décembre 2026, pour des raisons organisationnelles, les écluses seront manœuvrées selon l'horaire suivant :

Du lundi au vendredi	**06h00 – 22h00**
Le samedi	**06h00 – 19h30**

La loi (plus si) nouvelle sur la navigation intérieure : petit rappel

Depuis le 1er janvier 2025, la loi de 1936 sur la navigation intérieure a été remplacée. Elle n'est donc plus si nouvelle, mais en guise de rappel, voici les points qui peuvent être importants pour vous :

Temps de planche
Commence à l'arrivée et à la notification, dimanches et jours fériés compris.

Notification
Vous pouvez notifier votre arrivée par voie électronique.

Responsabilité
En cas d'accident, c'est désormais l'exploitant qui est responsable, et non plus le propriétaire.

Relisez vos contrats de transport : de nombreuses règles sont supplétives, vous pouvez donc y déroger par contrat.

Aides au verdissement

Si vous investissez dans un bateau plus propre, plusieurs aides existent :

50 %
Ecologiepremie+ (Flandre)
subside pour les PME sur un raccordement à l'alimentation à quai.

3 %
Prêt Ecoboost (PMV)
prêt de 15.000 à 150.000 €.

40 %
Déduction pour investissement
jusqu'à 2 millions € par bateau pour les bateaux sans émission de CO_2, l'éolien et la gestion de l'énergie. Attestation du SPF Mobilité requise. Investi en 2025 ? Demandez-la avant fin 2026.

Chiffres et brèves

40,5 mio t
sur les voies navigables belges au 1er trimestre 2026

+5,1 %
par rapport au trimestre précédent

−8,3 %
navigation intérieure port d'Anvers-Bruges au 3e trimestre (sécheresse)

Nouveau à Anvers : TriBarge, un bureau d'affrètement belge créé par Amer Shipping et Van de Graaf & Meeusen.

Votre avis compte

L'Union Générale des Bateliers veut envoyer un signal plus fort au nom de la batellerie, et cela n'est possible qu'avec vous. Quels problèmes rencontrez-vous ? Quels sujets devons-nous suivre ? Faites-le-nous savoir.

Avec nos salutations distinguées,
Le conseil d'administration de l'Union Générale des Bateliers asbl

CONTACT

Vosseschijnstraat 43D (Kaai 140) · 2030 Antwerpen
03 233 94 49
Joignable par téléphone de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
algemene-schippersbond.be

Cette lettre est informative et ne constitue pas un avis juridique ou fiscal. Vérifiez les détails auprès de l'autorité compétente.